

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Marie Hélène JOUANINE, Maire d'Uzos.

Etaient présents : JOUANINE Marie-Hélène, DUPLEIX Brice, RANGOTTE Pierre, DOMENGE Éric, PONS Gilles, BOITEAU Marie, CORMY Céline, PORODO Claudine,

Excusés : CALANDRA Pierre donne son pouvoir de vote à JOUANINE Marie Hélène, LOUSTAU MERICAM Catherine donne son pouvoir de vote à CORMY Céline, PEDESERT Audrey donne son pouvoir de vote à PONS Gilles

Absents : BLAYE-FELICE Jean-Claude, OTHAX Jean, PETITBENOIT Valérie

Secrétaire de séance : BOITEAU Marie

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du CR du 07 avril et du 16 avril

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 7 avril et du 16 avril 2025.

2. Point Travaux et école

La livraison de l'extension de l'école est prévue pour fin juin.
L'extension comporte 1 classe, le bureau du directeur et des sanitaires.

Madame le Maire explique que 3 avenants au marché de rénovation et extension de l'école vont être proposés, selon des devis en plus ou moins-value :

- **Avenant n°1 / Lot n°03 – Couverture Zinguerie Bardage**

Madame Le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 6 septembre 2024, le conseil municipal attribuait le lot n°03 à l'entreprise BCA pour un montant de 32 738.50 € HT soit 39 286.20 € TTC.

Il convient de procéder à un avenant n°1 afin de prendre en compte des devis de plus-value et moins-value concernant le lot n°03 comme le prévoit l'entreprise BCA :

- Devis n° D202500639 du 09/03/2025 : + 980.00 € HT
- Devis n° D202500668 du 17/04/2025 : - 5 000.00 € HT

Le montant de l'avenant n°1 du lot n°03 s'élève à :

- Taux de TVA : 20 %
- Montant HT : - 4 020.00 €
- Montant TTC : - 4 824.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 12.28 %

Le Nouveau montant du marché public : Base + avenant n°1

- Taux de TVA : 20 %
- Montant HT : 28 718.50 €
- Montant TTC : 34 462.20 €

Le conseil municipal accepte l'avenant n°1 du lot 03 pour un montant de - 4 020 € HT soit - 4 824 € TTC et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

• **Avenant n°1 / Lot n°06 – Plâtrerie Cloisons Plafonds suspendus**

Madame Le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 6 septembre 2024, le conseil municipal attribuait le lot n°06 à l'entreprise FINIBAT pour un montant de 41 811.30 € HT soit 50 173.56 € TTC.

Il convient de procéder à un avenant n°1 afin de prendre en compte des devis de plus-value concernant le lot n°06 comme le prévoit l'entreprise FINIBAT :

- Devis n° 012403 du 04/11/2024 : 1 082.00 HT
- Devis n° 012525 du 25/02/2025 : 4 711.68 € HT
- Devis n° 02528 du 13/03/2025 : 190.84 € HT

Le montant de l'avenant n°1 du lot n°06 s'élève à :

- Taux de TVA : 20 %
- Montant HT : + 5 984.52 €
- Montant TTC : + 7 181.42 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 14.31 %

Le Nouveau montant du marché public : Base + avenant n°1

- Taux de TVA : 20 %
- Montant HT : 47 795.82 €
- Montant TTC : 57 354.98 €

Le conseil municipal accepte l'avenant n°1 du lot 06 pour un montant de + 5 984.52 € HT soit + 7 181.42 € TTC et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

• **Avenant n°1 / Lot n°08 – Peinture**

Madame Le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 6 septembre 2024, le conseil municipal attribuait le lot n°08 à l'entreprise BOGNARD pour un montant de 19 600 € HT soit 23 520 € TTC.

Il convient de procéder à un avenant n°1 afin de prendre en compte des devis de plus-value et moins-value concernant le lot n°08 comme le prévoit l'entreprise BOGNARD :

- Devis n° 2410046 du 28/10/2024 : - 411.39 € HT
- Devis n° 2503009 du 11/03/2025 : + 844.87 € HT

Le montant de l'avenant n°1 du lot n°08 s'élève à :

- Taux de TVA : 20 %
- Montant HT : + 433.48 €
- Montant TTC : + 520.18 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2.21 %

Le Nouveau montant du marché public : Base + avenant n°1

- Taux de TVA : 20 %
- Montant HT : 20 033.48 €
- Montant TTC : 24 040.18 €

Le conseil municipal accepte l'avenant n°1 du lot 06 pour un montant de + 433.48 € HT soit + 520.18 € TTC et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

Madame le Maire explique que suite à ces avenants le montant total des travaux s'élève à 529 108,30 € HT soit une augmentation de 1.13% du marché initial.

Pour les subventions, Madame le Maire informe qu'elle doit participer à une soutenance le 12 juin à l'hôtel de France devant commission qui délibèrera pour l'attribution du fonds européen, environ 85 000 €.

Un devis auprès de notre assureur Allianz concernant la mise en place d'une dompage ouvrage a été demandé. Le devis s'élève à 9 070,59€ HT soit 9893,44€ TTC (soit 1,4437%). Il a été calculé selon l'estimatif des travaux pour la rénovation et l'extension de l'école.

Le devis doit être revue afin d'y intégrer la réfection de la toiture.

Le conseil municipal approuve la souscription à une assurance dommage ouvrage mais ne se prononce pas sur le devis proposé. Il convient d'attendre la nouvelle proposition.

3. Analyse des offres pour la réfection du toit de l'école

Madame Le Maire informe les membres présents du conseil municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 22 mai à 19h afin de valider le rapport d'analyse des offres, pour la réfection du toit de l'école, proposé par le cabinet ABC Architectes.

Après lecture des analyses et propositions pour les différents lots, un tableau récapitulatif des entreprises retenues est proposé aux membres du conseil municipal.

Commune d'Uzos - Rue de l'Eglise - 64 110 UZOS

Travaux de réfection des toitures du groupe scolaire d'UZOS - Rue des Ecoles - 64 110 UZOS



Entreprises retenues

lot	ENTREPRISES		Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot 01 Echafaudage	EL8	ECHAFAUDAGE SERVICE	9 850,00 €	1 970,00 €	11 820,00 €
Lot 02 Désamiantage	EL11	LOUIT	33 348,00 €	6 669,60 €	40 017,60 €
Lot 03 Couv.-Zing.-Isolation	EL2	TORRES	68 130,00 €	13 626,00 €	81 756,00 €
Lot 04 Peinture	EL4	BOGNARD	3 138,26 €	627,65 €	3 765,91 €
Total			114 466,26 €	22 893,25 €	137 359,51 €

Le conseil municipal adopte le rapport d'analyse des offres comme présenté et approuve les choix des entreprises pour chacun des lots.

Madame le Maire ajoute qu'une demande de subvention va être faite auprès des services de l'agglo de Pau. La demande sera étudiée en commission fin juin, le montant de la subvention demandé est de 39 600 €.

4. DM1 – budget principal (création opération 65 – réfection toit de l'école)

Madame le Maire explique qu'une DM sur le budget principal doit être prise afin de créer l'opération 65 qui sera l'opération comptable concernant la réfection du toit de l'école (travaux + honoraires MOE et études).

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) - 65 : Frais d'études, rech. & dev. &	24 500,00	13251 (13) : GFP de rattachement	39 600,00
2131 (21) : Bâtiments publics	-118 100,00		
231 (23) - 65 : Immobilisations corporelles €	133 200,00		
	39 600,00		39 600,00
Total Dépenses	39 600,00	Total Recettes	39 600,00

Le conseil municipal approuve la décision modification comme présentée.

5. Point EHPAD

Madame le Maire souhaite faire un point sur les travaux de l'EHPAD. Elle rappelle que le permis de construire a été accordé le 02/08/2024, un diagnostic de fouilles archéologiques a été effectué et un

rapport rédigé en 11/2024. Suite à cela la préfecture à ordonner la réalisation de fouilles archéologiques par arrêtés en date du 17/02/2025.

En mars 2025, un courrier a été envoyé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles), afin d'expliquer l'importance du projet pour la commune. Plusieurs échanges en visio-conférence ont suivi avec le responsable du service de la DRAC, M. Pottier responsable des Jardins d'Iroise et Madame le Maire.

Une mise ne concurrence des entreprises pour la réalisation des fouilles a été menée par l'EHPAD et c'est l'entreprise ARCHEODUNUM qui a été retenue pour faire les fouilles.

Un planning prévisionnel des fouilles a été réfléchi :

Formalités administratives et autorisations de fouilles délivrées début juin

Début des travaux prévus mi-juin pour une durée de 10 semaines soit une fin des fouilles prévisionnelles au 31 août 2026

Début des travaux de construction de l'EHPAD septembre 2025.

Concernant le terrain, Madame Le Maire rappelle que nous avons acquis ce terrain par le biais d'un portage avec l'EPFL. La date de revente effective est prévue au 01/01/2026.

Selon la délibération du 11 mars 2024, le prix de vente à la SCI AGE D'OR a été fixé à 515 000 € HT. Considérant les frais importants des fouilles archéologiques et suite à la demande de M. Pottier (représentant de SCI l'Age D'OR) afin que la mairie participe financièrement au financement des fouilles, il a été convenu que l'EPFL baisse le prix de vente grâce à une subvention perçue au titre d'un fonds friche pour un montant de 450 000 €.

Ce financement fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

6. Délibération adhésion SACEM

Madame le Maire propose que les associations communales bénéficient d'un forfait proposé par la SACEM pour la commune. La SACEM demande une délibération pour accorder le forfait et aussi l'adhésion à l'AMF.

Considérant que la SACEM et l'AMF ont signé un protocole d'accord simplifiant les usages de la musique et que ces modalités sont applicables pour les communes de moins de 5000 habitants, la commune entend bénéficier de conditions particulières pour l'organisation de ses manifestations locales,

Considérant que la commune est adhérente de l'AMF, Madame le Maire demande au Conseil Municipal qu'il soit autorisé à souscrire au forfait annuel adapté proposé par la SACEM pour s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune et par les associations locales,

Madame le Maire expose les forfaits et tarifs en vigueur aux membres présents et souligne que la souscription à ce forfait va permettre aux associations communales qui entrent dans les critères pour en bénéficier, de régler moins de frais à la SACEM.

L'association des maires de France propose tarif annuel - forfait 6 événements pour 348,87 € TTC, chaque événement supplémentaire sera facturé 40€ de plus.

[Le conseil municipal accepte à l'unanimité de souscrire à un forfait annuel de 6 événements/an, et autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives se rapportant à ce dossier.](#)

7. Changement de zone PLUI – bâtiments du stade

Madame le Maire informe que le bâtiment communal au niveau du stade est en zone N du PLUI. La zone N correspond à une zone naturelle où il n'y a pas de construction possible.

Madame le Maire propose de modifier ce zonage au PLUI.

Pour ce faire, il conviendra de découper cette parcelle qui à l'heure actuelle comprend le bâtiment et le stade, et de demander que la parcelle du bâtiment soit classée UE.

Madame le Maire souhaite avoir l'avis de conseil municipal avant de lancer la procédure.

[Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification proposée.](#)

8. Location salle polyvalente Mme PIZANA à compter de septembre

Madame le Maire expose que Mme PIZANA souhaite reconduire la proposition d'ateliers multisports sur le temps périscolaire pour enfants de l'école.

Elle proposera ses activités le mardi d 18h à 19h pour l'école, et demande un créneau supplémentaire le mardi de 16h30 à 17h30, ce créneau n'étant pas en lien avec l'école, il convient de l'encourager à se rapprocher d'une association.

Il est proposé de renouvellement la location au prix de 30 €/mois pour le créneau école ou 60€ pour les 2 créneaux.

[Le conseil municipal accepte la proposition de location à 30 € pour le créneau réserver aux enfants de l'école.](#)

9. Ateliers jeunes 2025

Madame le Maire propose aux membres présents de renouveler l'opération « Ateliers Jeunes » durant l'été 2025, du 7 au 11 juillet.

Les activités proposées, ont pour but de mettre en valeur le patrimoine communal : entretien mobilier, espaces verts...

A l'issue du stage, les jeunes percevront une bourse de 90 €.

[Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler les ateliers jeunes en juillet 2025.](#)

10. Révision loyer au 1er juillet 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la mairie dispose au 1er étage d'un logement de fonction autrefois destiné à l'instituteur.

Ce logement est loué à titre précaire et révocable depuis plus de vingt ans.

Le loyer de ce logement est révisable au 1er juillet de chaque année selon le taux en vigueur.

En 2025, le taux est de 1.40 % soit une augmentation de 4.34€/mois, soit un loyer de 314.34€ à compter du 1er juillet.

[Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du loyer comme expliqué.](#)

11. Révision tarifs cantine / garderie 2025-2026

Madame le Maire explique que la commission école s'est réunie et que compte tenu de la volonté de maintenir la qualité des repas et au vu de l'augmentation générale des coûts des marchandises, Madame Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'augmentation de ce tarif pour l'année scolaire 2025/2026.

La commission scolaire propose de passer le repas à 3,60€ à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour toute l'année scolaire.

De plus, les serviettes papiers seront supprimées et remplacées par des serviettes en tissus.

La gestion de ces serviettes sera discutée avec les agents de la cantine et du périscolaire lors d'une prochaine réunion. Ce point sera inscrit dans le nouveau règlement intérieur de la cantine.

[Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau tarif cantine à compter du 1^{er} septembre 2025 ainsi que l'utilisation des serviettes en tissus.](#)

Concernant la garderie, Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le prix actuel de la garderie est de 1€ par vacation.

Madame le Maire explique qu'il est demandé aux parents de récupérer les enfants au plus tard à 18h30. Considérant que des retards sont fréquemment observés,

Madame le Maire propose d'appliquer une pénalité tarifaire de retard comme suit :

- 5 € / enfant pour le 1^{er} retard
- 10 € / enfants à partir du deuxième retard sauf cas de force majeure avéré

Cela étant déjà indiqué dans le règlement intérieur, Madame le Maire propose maintenir ce même prix pour l'année scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des tarifs garderie pour l'année scolaire 2025/2026.

12. Révision tarifs cimetière

Madame le Maire rappelle que les tarifs pour les concessions cimetières n'ont pas été revus depuis le 08/01/2018.

Elle propose d'appliquer les tarifs comme suit dès que cette délibération sera exécutoire :

- Prix d'achat concession terrain :
 - 150 € le m² pour concessions de 15 ans
 - 200 € le m² pour concessions de 30 ans
- Renouvellement concession terrain :
 - tarif identique qu'à l'achat
- Prix d'achat Caverne / Columbarium :
 - 1 000 € pour concessions de 15 ans
 - 1 500 € pour concessions de 30 ans
- Renouvellement concession Caverne / Columbarium :
 - 800 € pour concessions de 15 ans
 - 1 000 € pour concessions de 30 ans
- Jardin du souvenir :
 - Sans plaque : gratuit
 - Avec plaque : 30 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs concernant le cimetière.

13. Questions diverses

- Les travaux de réfection de la voirie Impasse du moulin, rue du Moulin + emplois divers (rue Salette, Rue de l'église, rue des Lauriers, Rue du Stade) a été réalisé par SOGEBA. Il convient de travailler sur un problème de vélocité des voitures rue du stade.
- Le département a informé la commune qu'il ne referra pas le traçage de ligne d'axe et que cela n'est pas obligatoire de l'avoir. Une société sous-traitante doit intervenir pour effectuer le traçage des lignes STOP, des zèbres, des passages piétons. L'entretien de ces traçages sera à la charge de la commune.
Il est demandé par l'ensemble des membres présents de solliciter le département pour le traçage de la ligne d'axe sur la départementale
- Vente de bois : Une personne extérieure à la commune souhaite acquérir le bois restant de la vente aux enchères. Il convient d'établir un prix de vente.
Le conseil municipal décide d'étendre la vente de bois aux habitants des communes voisines au prix de 150 € le lot.
- Domaine des près : la demande de rétrocession de la voirie du lotissement a été faite, il convient de la mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Emploi été service technique : Il avait été évoqué d'ouvrir un poste saisonnier pour le service technique. Après discussion, ce poste ne sera pas ouvert sur toute la période estivale mais pourra faire l'objet d'un CDD ponctuel en période de congés des agents si besoin.
- Quelques dates à retenir :
 - **3 juin** : aura lieu une réunion concernant les difficultés financières du centre de loisirs de Mazères. Pour 2026, la Caf ne pourra pas aider le centre de loisir comme cela a été fait en 2025. Il est demandé aux communes de fournir de nouveau un effort pouvant aller jusqu'à 61 € par enfants. Madame le Maire

rappelle que cette année la commune a déjà fourni un effort en passant de 10 à 15 €/enfant et par jour.

- **12 juin** : soutenance du dossier de subvention du fonds européen pour les travaux de l'école devant un jury.
- **14 juin** : Journée Les Valhandises
- **21 juin** : Feu de la Saint-Jean organisé par le Comité des fêtes
- **26 juin** : Journée voyage du CCAS
- **27 juin** : Fête de l'école organisé par l'école et l'APE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Madame Le Maire,

Et les membres du conseil municipal